



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 26 JUN 2020 A 18H30

Présents :

- **Les Rousses** : Alain DESPREZ – Isabelle ARBEZ
- **Bois d'Amont** : Christiane GROS
- **Prémanon** : Benoit LABOURIER – Laurent MERAT
- **Lamoura** : Natacha BIGAN – Guillaume TERRAL
- **Lajoux** : Denis MIQUEL – Edwige MOREL
- **Septmoncel** : Raphaël PERRIN – Nicolas GINDRE

Absents : Guy LACROIX (pouvoir à Christiane GROS)

Secrétaire de séance : Benoit LABOURIER

Le 26 juin 2020 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

Il appartient au président sortant, encore en exercice, de convoquer les nouveaux délégués à la première réunion d'installation du comité. Celui-ci ouvre la séance, fait l'appel et déclare les nouveaux délégués installés dans leurs fonctions.

Le quorum est atteint si la majorité des délégués nouvellement désignés est présente.

Pour procéder à l'élection du président et du ou des vice-président(s), l'organe délibérant doit être complet, c'est-à-dire que tous les délégués doivent avoir été désignés. Leur absence le jour de la réunion ne remet pas en cause le caractère complet de l'assemblée : les délégués peuvent donner procuration de vote à un autre délégué.

La première réunion de l'organe délibérant est présidée par le doyen d'âge.

Le Président fait l'appel et installe le comité syndical.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Election du Président**
- 3. Détermination du nombre de vice-présidents**
- 4. Election du ou des vice-présidents**
- 5. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité Syndical désigne à l'unanimité Benoit LABOURIER secrétaire de séance.

2. ELECTION DU PRESIDENT

M. le Président cède la place à Denis MIQUEL, doyen des délégués.

Il est rappelé que le président est élu par le comité syndical, au scrutin secret, uninominal, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Denis MIQUEL demande s'il y a des candidats à la fonction de Président.

Alain DESPREZ propose sa candidature

Raphaël PERRIN demande au candidat s'il a des pistes concernant :

- les requêtes des loueurs de meublés car il est harcelé par cette association ;
- la prise de compétence de l'eau potable par les communautés de communes au 01/01/2026.

Alain DESPREZ répond qu'il a réfléchi aux sujets suivants :

- Distribution de l'eau potable : il compte poursuivre les engagements.
- Protection environnementale de la ressource car elle n'est pas infinie et la pression est trop importante, avec les activités agricoles, de loisirs et de plein air au lac.
- Processus de captage prioritaire à mener à son terme.
- Unités logement : il a des propositions et fera une réunion de travail sur ce sujet pour expliquer les tenants et aboutissants :
 - En effet, le prix de l'eau est composé de 2 parts : une part fixe et une part variable dont une partie va au Syndicat et l'autre à SUEZ. Le principe des unités logement a été voté en 2015, car chaque appartement dans une maison ayant une indépendance sanitaire constitue une unité logement. Une part fixe est appliquée à toutes les unités logement, donc la facture d'eau des loueurs de meublés a augmenté. Ils contestent ce principe. Alain DESPREZ n'est pas favorable de l'abandonner car cela permet de supporter le coût des infrastructures sur l'ensemble des résidents et pas seulement sur les permanents. Toutefois, il devrait être rattaché à l'unité logement la tranche de facturation de la part variable de 0 à 100 m3. Par exemple, pour le Foyer-Logement des Rousses, 15 unités logements sont facturées mais la commune ne bénéficie que d'une part variable de 0 à 100 m3. Le Syndicat des Eaux a consenti à compter du 1^{er} janvier 2020 une baisse de la part fixe syndicale de 52 à 40 € mais pour conserver les recettes du syndicat cela impliquait une augmentation du coût du m3. Cela a eu pour conséquence d'augmenter le prix de l'eau pour ceux qui n'ont qu'une unité logement.
 - Dans un premier temps, la baisse du montant de la part fixe était compensée par les recettes supplémentaires dues à la mise en place des unités de logement chez les loueurs de meublés sans augmenter la part variable. Dans un second temps, la baisse de la part fixe à 40 € a entraîné une augmentation de la part variable.

Alain DESPREZ ajoute que si on baisse la part fixe du Syndicat cela entraîne une augmentation du prix de la part variable. Il ne sait pas s'il faut continuer. Les loueurs contestent aussi le recensement qui a été fait par SUEZ : ce recensement déclaratif effectué auprès des abonnés n'a reçu que 16% de réponses et SUEZ s'en contente. Il voit la réalité de cette contestation et il pense que le Syndicat pourrait faire travailler un cabinet sur cette question. Cependant, il faut garder les recettes du Syndicat car le réseau est entretenu et de très bonne qualité. Il ne peut que se dégrader si on ne l'entretient pas. Les recettes doivent être conservées. Il pense qu'il faut travailler sur un fractionnement de la part variable et voir quelles seraient les conséquences financières pour le syndicat. Pour les unités logement et la tranche de 0 à 100 m3, si on facture une unité logement on devrait l'assortir d'une 1^{ère} tranche de part variable dans les habitations où il n'est pas possible d'installer des compteurs. La définition de l'unité logement se trouve à l'article 2.8 du règlement de service.

- Il n'a pas pour l'instant réfléchi à la prise de compétence par les communautés de communes car la perspective est plus lointaine.

Résultats : nombre de bulletins 12 – majorité absolue : 7
 Bulletin blanc : 1
 A obtenu : 11 Alain DESPREZ : 11 voix (élu)

Monsieur Alain DESPREZ est proclamé Président.

M. Alain DESPREZ remercie les délégués syndicaux pour la confiance qu'ils lui accordent et il espère être à la hauteur de cette confiance.

Il adresse au Président sortant, Monsieur Jean-Sébastien LACROIX, ses sincères remerciements au nom du conseil d'administration du Syndicat des Eaux pour tout ce qu'il a apporté, pour le temps consacré mais aussi au nom d'autres collectivités territoriales car ses engagements se sont répercutés sur des territoires vastes et variables. Cet engagement sur ces terres témoigne de son ouverture d'esprit qui le caractérise et qui est appréciée. Il pense au bureau du Parc Naturel Régional car il possède des compétences très variées. Jean-Sébastien LACROIX a également été Président de la SAEM SOGESTAR dont les savoir-faire s'étendent sur un grand territoire. Jean-Sébastien LACROIX a effectué 2 mandats municipaux à la commune des Rousses dont un d'adjoint au Maire. La collectivité n'est pas toujours reconnaissante envers ceux qui prennent des responsabilités et qui les assument. Il remercie M. Jean-Sébastien LACROIX à titre personnel car il l'a associé au processus de captage prioritaire en tant que représentant de la commune des Rousses qui est propriétaire du lac et d'avoir associé les 2 copils (captage prioritaire et Natura 2000) afin de mettre les partenaires et les énergies en commun.

Il est jeune et il espère qu'à l'issue du mandat on le retrouvera et que les collectivités profiteront de son expérience.

Jean-Sébastien LACROIX remercie le nouveau Président. Il a accompli ce mandat de Président avec grand plaisir, beaucoup d'implication et de conviction. Il laisse la main à Alain Desprez qui remplira sa fonction de Président avec tout le sérieux et l'engagement qu'on lui connaît.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. le Président rappelle au comité syndical que pour réviser le nombre de vice-présidents, dans la limite de 30% de l'effectif total du comité, il n'est donc pas tenu par la décision des élus précédents.

Le comité syndical doit donc se prononcer sur le nombre de vice-présidents à élire avec un maximum de 3.

M. le Président rappelle qu'au précédent mandat il y avait un vice-président, Sylvie MICHAUD et propose compte tenu de la taille du Syndicat de maintenir le nombre de vice-président à 1.

Le comité syndical fixe à l'unanimité le nombre de vice-président à UN.

4. ELECTION DU OU DES VICE-PRESIDENT(S)

Le vice-président est élu, par le comité syndical, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Nicolas GINDRE est candidat.

Il a des compétences au syndicat d'assainissement du Chapy et souhaite travailler sur les questions suivantes :

- Problème de la tarification ;
- Problème des impayés ;
- Transfert de compétences vers les communautés de communes et quid des contrats d'affermage en cours.

Il a également du temps pour le suivi des travaux.

M. le Président demande des précisions concernant le syndicat d'assainissement.

Nicolas GINDRE indique que la facturation est commune donc le problème des impayés concernent les deux syndicats. Le SIE du plateau des Rousses distribue l'eau et le Chapy la traite et la rejette en milieu naturel. Dans le cadre de la préservation du milieu naturel, il est important d'être complémentaire.

M. le Président précise que le syndicat est souvent interpellé par les associations suisses de la vallée de l'Orbe car l'exutoire du lac se déverse dans l'Orbe : le réchauffement climatique et l'évaporation de l'eau provoque un assèchement du cours d'eau en aval. L'ouvrage de régulation situé à la Planche Paget laisse passer un débit réservé de 100l/s qui passe en été à 7 l/s. Cette question du traitement de l'eau en la prélevant dans un bassin versant et en la restituant dans un autre bassin versant pose question. Les suisses proposent un rehaussement du niveau de l'ouvrage de régulation. Le Parc Naturel Régional a engagé un travail de réflexion et un cabinet hydrologue étudie la possibilité de rehausser le niveau de l'exutoire pour augmenter la capacité de la retenue. Le Président rappelle que lors du précédent mandat la question de l'alimentation du secteur de La Pesse sur Haut-Jura Sud avait été évoquée.

Nicolas GINDRE confirme que la commune de La Pesse a de gros soucis de qualité d'eau et de volume. Raphaël PERRIN indique qu'il n'y a pas d'obligation et une vraie question se pose sur le syndicat du Chapy, sur le syndicat des Eaux du Plateau des Rousses et demain dans le cadre du transfert de ces compétences aux communautés de communes.

M. le Président répond qu'il y a eu beaucoup de progrès pour réduire les pertes d'eau sur le parcours du réseau puisqu'on est passé en termes de pompage dans le lac de 1 million de m³ à 750 000 m³/an alors que la population augmente. Mais va-t-on réussir à maintenir ce taux de rendement ?

Raphaël PERRIN pense qu'il faut se poser la question et rechercher d'autres ressources en eau.

M. le Président est aussi de cet avis. Sur le lac des Rousses, on mesure l'effet de l'évaporation. La moyenne de pompage de 25l/s et dans les périodes chaudes avec 3 semaines sans pluie, l'évaporation représente 95l/s en période diurne c'est à dire 3 ou 4 fois la consommation moyenne d'une journée.

Le comité syndical procède à l'élection à bulletins secrets du Vice-Président :

Résultats : nombre de bulletins : 12 bulletins – majorité absolue : 7
 Ont obtenu : Nicolas GINDRE : 10 voix ELU
 Bulletin blanc : 2

Nicolas GINDRE est proclamé Vice-président.

5. DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. le Président indique qu'il est membre de droit de la commission d'appel d'offres.

Le comité syndical doit procéder à l'élection de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants parmi ses membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection de membres de la CAO est votée au scrutin secret, sauf si la collectivité décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage, ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

M. le Président propose un vote à main levée si tout le monde est d'accord.

Raphaël PERRIN rétorque que c'est illégal. M. le Président répond que l'élection se fera à bulletin secret.

M. le Président demande s'il y a des candidats.

Sont candidats titulaires : Christiane GROS – Laurent MERAT – Edwige MOREL

Sont candidats suppléants : Benoit LABOURIER – Nicolas GINDRE – Guillaume TERRAL

Sont désignés à l'unanimité membres de la commission d'appel d'offres :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
Christiane GROS (12 VOIX) ELUE	Benoit LABOURIER (12 VOIX) ELU
Laurent MERAT (12 VOIX) ELU	Nicolas GINDRE (12 VOIX) ELU
Edwige MOREL (11 VOIX) ELUE	Guillaume TERRAL (12 VOIX) ELU

M. le Président remercie les membres et propose une prochaine réunion le **jeudi 10 septembre à 18h30.**

IL y aura IRH, cabinet de contrôle et de suivi de Délégation de Service Public, le cabinet de maîtrise d'œuvre MERLIN, et SUEZ.

Il propose pour définir des politiques cohérentes et consensuelles lors d'une réunion de travail en associant les maires assez rapidement après le comité syndical et propose le mardi 29 septembre 2020 à 18h30.

Christiane GROS propose que les représentants des loueurs de meublés soient invités pour évoquer la question des unités logement. Raphaël PERRIN souhaite que SUEZ présente ses éléments financiers à la réunion du 10/09 : nombre d'abonnements avant/après, volume d'eau avant/après et ce que cela leur rapporte avant/après. Il propose d'ajouter à l'ordre du jour les impayés et quel est l'impact sur les finances du Syndicat avant/après et le coût des compteurs par unité logement.

M. le Président préférerait que le syndicat définisse déjà une politique de ce qui est acceptable ou pas avant de rencontrer l'association des loueurs de meublés.

M. le Président remercie les délégués, M. MIQUEL pour son rôle de Président temporaire et il félicite M. le Vice-Président et les membres de la Commission d'Appel d'Offres pour leur élection.

Séance levée à 19h55
Le Secrétaire de séance

Benoit LABOURIER



Le Président,

Alain DESPREZ